

## Décision n°2024-47-tarifs

Décision portant approbation de tarifs du colloque Hackathon 2025 \_ CENTURI

# Le Président d'Aix Marseille Université

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

**Considérant** que le Comité d'organisation scientifique CENTURI a présenté une demande d'approbation des tarifs d'inscription pour le colloque « Hackathon 2025 » qui se déroulera du 20 au 22 juin 2025 à Marseille,

**Considérant** que cet évènement est destiné à une communauté scientifique interdisciplinaire, ainsi qu'aux étudiants,

**Considérant** l'intérêt des thèmes scientifiques abordés,

**Considérant** enfin que cet évènement a une portée internationale attractive et favorise les échanges entre étudiants et scientifiques,

**Considérant** que ce colloque s'inscrit pleinement dans les missions d'Aix-Marseille Université,

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup> :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque « Hackathon 2025 » organisé par l'Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM) – Administration CENTURI.

Ce colloque aura lieu du 20 au 22 juin 2025 à Marseille.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

Catégories	Montant H.T
Comité d'organisation	Gratuité
Etudiants/ Ingénieurs/ Postdocs	60€ H.T

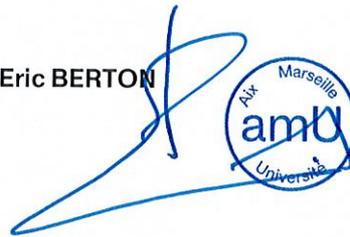
**Article 2 :**

La Direction Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 11 décembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le :

**17 DEC. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le :

**17 DEC. 2024**